

Taxe d'Apprentissage 2023



la chrysalide  Une école qui valorise la différence





L'école créée en **2011** est déclarée auprès du rectorat.

Elle permet la scolarisation de jeunes de **11 à 25** ans en situation de handicap présentant des troubles autistiques et cognitifs sévères.

Elle permet de développer le savoir, le savoir être et le savoir faire de chaque enfant, en partant de la pédagogie Montessori.

La pédagogie mise au point par **Maria Montessori** permet une approche individuelle et concrète des enseignements par des expérimentations réelles.

L'objectif de l'école est que **chaque jeune puisse trouver sa place dans la société** ! C'est pourquoi tout est mis en œuvre pour favoriser leur **insertion sociale et professionnelle** !



L'école ne reçoit **aucune aide publique** mais est habilitée à **recevoir la Taxe d'Apprentissage. On a besoin de vous !**

Taxe d'Apprentissage 2023

QUELLES ETAPES A SUIVRE ?

- 1 Prélèvement du solde de la taxe d'apprentissage directement par l'URSSAF du **5 ou 15 mai 2023**.
- 2 Connectez-vous sur SOLTéA à compter du 25 mai et choisissez **ECOLE LA CHRYSALIDE** pour votre taxe d'apprentissage. **Sans cette étape, nous ne recevrons pas votre versement.**
- 3 Validez votre choix d'affectation sur SOLTéA au plus tard le 6 juillet pour un reversement de la Caisse des Dépôts vers l'école le 15 juillet ou au plus tard le 7 septembre pour un reversement le 15 septembre.

Sur le moteur de recherche de la plateforme SOLTéA voici comment trouver l'école :

Par le nom de l'école :	ECOLE LA CHRYSALIDE
Ou par le code UAI :	0442740P
Ou par le numéro SIRET :	539 156 588 00037

Nous joindre

Par mail :

marine.lachrysalide@gmail.com

Par téléphone :

06 62 92 29 87



EN
SAVOIR
PLUS

**RÉFORME
2023**

Nous vous
accompagnons
dans vos
démarches
d'affectation

MILLE MERCIS !

